



Congé pour création auto-entreprise

Par mikdid

Bonjour,

Je suis actuellement salarié et j'aimerais créer une auto-entreprise en dehors de mon temps de travail.

Est-ce que la demande de congé pour création d'entreprise doit être faite avant la création de l'entreprise ou est-ce que l'on peut créer l'entreprise et attendre quelque mois pour qu'elle se développe avant de demander le congé de création?

Si c'est possible, y a-t'il un délai maximum entre la date de création d'entreprise et la demande de congé pour création d'entreprise?

Merci d'avance pour vos réponse.

Cordialement,
Didier